

DECRET N°2012- 388 DU 06 NOVEMBRE 2012

portant nomination de Monsieur **Kodjovi DJOSSOU** en qualité de Directeur des Ressources Humaines du Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2008- 107 du 10 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique ;
- Sur** proposition du Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 septembre 2012.

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Kodjovi DJOSSOU** est nommé Directeur des Ressources Humaines du Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective.

By

dt

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

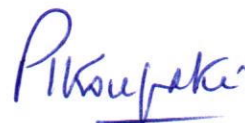
Fait à Cotonou, le 06 novembre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre du Développement
de l'Analyse Economique et de la
Prospective,



Jonas GBIAN



Marcel Alain de SOUZA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 MDEAP 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES
24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM
FADESP 3- UNIPAR - FDSP 2 INTERESSE 1 JO 1.-

